

Les juges ont commencé à décortiquer (4 au 6 novembre à Colmar), la complexe affaire Albrecht. Le viticulteur d'Orschwihr/68 est suspecté d'avoir tenu une comptabilité fictive, trompé des vigneron et émis une vingtaine de chèques impayés, avec la complicité présumée de ses fournisseurs de services comptables. Alors que le vignoble alsacien compte au bas mot au moins 120 victimes, des fournisseurs de raisin qui n'ont jamais été payés, seuls 5 d'entre eux figurent finalement parmi les parties civiles, aux côtés de l'[ASSOCIATION DES VITICULTEURS D'ALSACE](#) / T : 03.89.20.16.50 (Ava), qui avait porté plainte dès le mois de novembre 2012, la Confédération paysanne et le mandataire judiciaire David Koch, soit 8 parties civiles au total. <http://www.ava-aoc.fr/>